



Module 2 - Le droit de vote est un droit fondamental – son origine et son histoire

DROIT DE VOTE AU CANADA

GUIDE DU PERSONNEL ENSEIGNANT

DURÉE : 45-60 MINUTES

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE : Apprendre sur l’histoire du droit de vote au Canada, notamment sur l’évolution du droit de vote pour les femmes, les Premières Nations, les Métis et les Inuit. Faire une activité d’association entre les obstacles historiques et les articles de la *Charte canadienne des droits et libertés* qui les éliminent. Finalement, faire une activité de débat sur l’âge requis pour voter (facultative).



Matériel d'accompagnement

- **Fiche de l'élève** — Module 2 à télécharger ou à imprimer
- **Vidéo YouTube** — à visionner en ligne

Préalables : Avoir complété le Module 1 — Le Canada – une démocratie et le droit de vote.

Notes : Avoir accès à Internet

Cette ressource pédagogique peut être utilisée en classe présentielle ou virtuelle. Les activités peuvent se faire individuellement, en équipe ou en groupe-classe.

Ce module s'intègre au Curriculum de l'Ontario :

Niveau	Programme-cadre	Domaines
11 ^e	Comprendre le droit canadien (CLU3M)	B. Droit et libertés (B1.2)
12 ^e	Histoire mondiale depuis le XVe siècle (CHY4U)	D. Le monde depuis 1900 (D3.2)
12 ^e	Histoire mondiale depuis le XVe siècle (CHY4C)	D. Le monde depuis 1900 (D3.1)
12 ^e	Histoire du Canada : identité et culture (CHI4U)	C. Le Canada entre 1867 et 1945 (C3.3)

A. L'histoire du droit de vote au Canada

1. Demandez aux élèves de penser à une situation où elles et ils se sont sentis **exclus**. Quels étaient leurs sentiments ? Qu'est-ce qu'ils ont fait ? Ne leur demandez pas de donner des précisions sur leur expérience, mais plutôt de décrire uniquement leurs émotions et leurs actes en écrivant un ou deux mots sur de petites feuilles adhésives.
2. Demandez-leur ensuite de penser à une situation où elles et ils se sont sentis **inclus** et d'écrire un ou deux mots à cet effet sur de petites feuilles adhésives d'une autre couleur.
3. Recueillez les feuilles adhésives et collez-les au tableau (ou sur un tableau papier). Lisez à haute voix un certain nombre de mots dans chaque catégorie. Discutez des sentiments qu'ils associent à l'inclusion et à l'exclusion ainsi que de leur façon de percevoir ces situations, et établissez avec eux des critères d'inclusion et d'exclusion.

Source : [Élections Canada.ca](http://ElectionsCanada.ca)

4. Indiquez aux élèves qu'elles/ils étudieront un cas d'inclusion et d'exclusion de l'histoire du droit de vote aux élections fédérales canadiennes.
5. Lisez avec les élèves le tableau à la **section A** de la **Fiche de l'élève**. Au fur et à mesure, veuillez leur indiquer de surligner les groupes de personnes concernées à chaque événement,



Conseil d'adaptation

Vérifiez la compréhension des élèves au fur et à mesure de la lecture du tableau et expliquez les termes complexes au besoin.

6. Présentez la **vidéo You Tube** « Le droit de vote au fil du temps » à la **section A** de la **Fiche de l'élève**.
7. Engagez une discussion avec toute la classe en demandant aux élèves de répondre aux questions suivantes :
 - Après avoir lu les informations dans le tableau, que penses-tu d'interdire le droit de vote à certaines personnes et de l'accorder à d'autres?
 - D'autres changements sont-ils nécessaires pour permettre à tout le monde de voter? Si oui, lesquels?



8. Attirez l'attention des élèves sur le fait que c'est à partir de **1948** que différents groupes de personnes dans la société canadienne commencent graduellement à obtenir le droit de vote. Ceci est en raison du fait que **La Déclaration universelle des droits de l'homme** de 1948 a eu une incidence au Canada, sur la conception des inégalités raciales ainsi que celle des droits civils et démocratiques.



Ressource additionnelle

L'histoire du droit de vote est complexe. Pour en apprendre plus sur les changements apportés au système électoral fédéral au fil du temps, veuillez consulter *L'histoire du vote au Canada* à Elections.ca.

Pour un bref historique du droit de vote aux élections fédérales canadiennes afin de vous outiller en cas de questions des élèves, veuillez consulter la ressource *Le droit de vote au fil du temps*.

B. Évènements et personnages importants au courant de l'histoire du droit de vote au Canada

B.1. Évolution du droit de vote pour les femmes canadiennes

1. Regroupez les élèves en groupe de 2-3 élèves.
2. Lisez les instructions de la **section B.1.** de la **Fiche de l'élève** ensemble.



À titre d'information

Veuillez noter que les matériaux ci-dessous doivent être préparés par l'enseignante ou l'enseignant avant le cours.

3. Découpez les cases suivantes, mettez-les dans des sacs et distribuez les sacs à chaque groupe d'élève. Donnez-leur aussi de la colle.
4. Lisez les cases en grand groupe.
5. Laissez les élèves travailler ensemble pour organiser les évènements en ordre chronologique dans leur fiche, en suivant les dates indiquées.



Conseil d'adaptation

Si l'activité est trop complexe, elle peut aussi être faite en grand groupe.



Corrigé

1792 : Les premières élections ont lieu au **Canada** alors appelé le Bas-Canada. Les femmes peuvent voter à condition d'être âgée de 21 ans, de posséder des terres, et ne pas avoir un dossier criminel.

1849 : Les femmes perdent le droit de vote dans la province du **Canada**.

1916 : Les femmes du **Manitoba**, de la **Saskatchewan** et de **l'Alberta**, obtiennent le droit de vote aux élections provinciales.

1917 : Les femmes de la **Colombie-Britannique** et de **l'Ontario** obtiennent le droit de vote aux élections provinciales.

1917 : Les femmes **membres des Forces canadiennes** et les **parentes d'hommes militaires** peuvent voter aux **élections fédérales**.

1922 : Les femmes de l'Île-du-Prince-Édouard peuvent voter aux élections provinciales.

1925 : Les femmes de Terre-Neuve-et-Labrador (qui ne fait pas partie du Canada avant 1949) obtiennent le droit de vote

1940 : Les femmes du **Québec** obtiennent le droit de vote aux élections provinciales.

1950 : Les femmes, **Inuits**, obtiennent le droit de vote.

1951 : Les femmes des **Territoires-du-Nord-Ouest** obtiennent le droit de vote aux élections territoriales.

1918 : Des **Canadiennes** obtiennent le droit de vote aux **élections fédérales**. Des femmes de la **Nouvelle-Écosse** obtiennent le droit de vote aux élections provinciales.

1919 : Les femmes du **Nouveau-Brunswick** et du **Yukon** obtiennent le droit de vote aux élections provinciales ou territoriales.

1960 : Les femmes (et les hommes) des **Premières Nations** obtiennent le droit de vote sans condition aux **élections fédérales**.

1982 : La *Charte canadienne des droits et libertés* garantit le droit de vote à **toute la population canadienne**.



Conseil d'adaptation – Activité pour aller plus loin

Vous pouvez suggérer aux élèves d'effectuer un travail de recherche sur les personnages importants mentionnés dans l'encadré « Personnages importants » de la **section B.1.** de la **Fiche de l'élève**. Les élèves peuvent alors répondre aux questions suivantes :

Quelles étaient leur date de naissance et leur date de décès ?

Quelle était leur profession ?

Comment ont-elles contribué au mouvement pour le droit de vote au Canada ?

7. Présentez la **vidéo YouTube** « Les femmes et le vote au Manitoba » à la **section B.1.** de la **Fiche de l'élève**.

B.2. Évolution du droit de vote des Premières Nations, des Métis et des Inuit

1. Lisez avec les élèves le tableau à la **section B.2.** de la **Fiche de l'élève.**
2. Présentez la **vidéo YouTube** « Les droits des peuples autochtones dans la Constitution canadienne » à la **section B.2.** de la **Fiche de l'élève.**

B.3. Voter c'est un droit et un devoir.

1. Regroupez les élèves et demandez-leur de compléter l'**exercice B.3** qui est une activité d'association entre des obstacles historiques et des articles de loi qui éliminent ces obstacles aujourd'hui.



Conseil d'adaptation

Cette activité peut se faire de différentes manières p. ex. individuellement, en petits groupes ou en grand groupe. Si l'activité est faite en grand groupe, l'enseignante ou enseignant peut écrire les articles de loi sur le tableau et laisser les élèves trouver les obstacles qui correspondent aux articles de loi oralement, ou en collant des notes de couleur contenant les obstacles aux articles de loi.



Obstacles historiques

Les obstacles historiques au droit de vote sont les lois qui ont interdit le droit de vote à certaines personnes dans le passé.

MATÉRIEL :

À titre d'information

Veillez noter que les matériaux ci-dessous doivent être préparés par l'enseignante ou enseignant avant le cours :

- Cases d'obstacles découpées;
 - Articles de loi découpés ou imprimés sur des pages séparées (assurez-vous que les articles soient plus gros que les cases d'obstacles);
 - Mettre les cases d'obstacles et les articles de loi dans un sac séparé pour chaque groupe;
 - Colle.
-

1. Distribuez les sacs à chaque groupe.
2. Expliquez aux élèves que les obstacles au droit de vote qui existaient auparavant n'existent plus désormais, car différentes dispositions de loi ont été créées pour les éliminer.
3. Expliquez aux élèves que dans chaque sac il y a des obstacles historiques dans des cases séparées ainsi que des articles de loi. Toute la classe aura du temps pour lire les textes et pour associer les bons obstacles au bon article de loi.
4. Dites aux élèves qu'elles/ils peuvent consulter les tableaux dans la **Fiche de l'élève** pour les aider à compléter l'exercice.
5. Corrigez en grand groupe.



Corrigé

Obstacles

A. Âge minimum de 21 ans pour voter	B. Les Premières Nations, Inuit et Métis doivent renoncer à leur statut pour pouvoir voter
C. Devoir posséder une propriété pour voter	D. Interdiction de voter pour les citoyennes et citoyens canadiens d'origine japonaise
E. Les Canadiennes ou Canadiens qui ne sont pas nés au Canada ne sont pas éligibles aux élections législatives fédérales ou provinciales.	F. Interdiction de voter pour toutes les femmes

Articles de loi

Loi : *Charte canadienne des droits et libertés*

Article 3 : Tout citoyen canadien a le droit de vote et est éligible aux élections législatives fédérales ou provinciales.

Réponse : E.

Loi : *Charte canadienne des droits et libertés*

Article 15 : La loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques.

Réponse : F, D.

Loi : *Loi électorale du Canada*

Article 3 : A qualité d'électeur, toute personne qui est citoyen canadien et qui, le jour du scrutin, a atteint l'âge de dix-huit ans.

Réponse : A, C (note : il n'y a pas mention de « propriété » dans l'article).

Loi : *Loi électorale du Canada*

Article 143 (2.2) : ... un document délivré par le gouvernement du Canada certifiant qu'une personne est inscrite à titre d'Indien sous le régime de la *Loi sur les Indiens* constitue une pièce d'identité autorisée.

Réponse : B.

L'importance de voter

Attirez l'attention des élèves sur le fait que les lois telles que la *Charte canadienne des droits et libertés* et le *Code des droits de la personne de l'Ontario*, assurent la **protection** des droits, comme le droit de vote, pour toutes les Canadiennes et tous les Canadiens. Ces lois ont été mises en place par des personnes élues par la population. Il est donc très important de voter, car c'est notre **responsabilité** et un droit qu'il ne faut pas tenir pour acquis.

6. Présentez les **vidéos YouTube** « Voter est-il important ? L'histoire d'Albert » et « Voter est-il important ? L'histoire de Marcie » à la **section B.3.** de la **Fiche de l'élève.**

Pistes de discussion

- Pourquoi est-ce que Marcie et Albert ont exercé leur droit de vote?
 - Qu'ont-ils ressenti lorsqu'ils ont voté pour la première fois?
 - Est-ce que regarder ces vidéos te donne le goût de voter à 19 ans?
-



Pistes de discussion

À la suite du visionnement de ces vidéos, encouragez les élèves à enquêter auprès d'amis et membres de leur famille en les interrogeant sur l'importance du vote pour eux.

Dans les jours qui suivent, vous pouvez les inviter à partager en classe l'information et les perspectives qu'ils ont récoltées.

Exemple de questions :

Es-tu déjà allé voter ?

Quelle importance accordes-tu au fait de voter ?

C. Bibliographie

Vous souhaitez faire des recherches complémentaires ?

Faites attention à vos sources ! Le droit peut varier d'une province ou d'un territoire à l'autre.

- Pour en savoir plus sur la common law en vigueur au Canada, visitez :
CliquezJustice.ca
- Pour une définition simple de termes juridiques, visitez :
www.cliquezjustice.ca/glossaire

CliquezJustice.ca, « [Droit de vote au Canada](#) ».

Loi / Règlement, *Charte canadienne des droits et libertés*.

Cette ressource a été créée par l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario dans le cadre du projet CliquezJustice.ca.

© 2023 Association des juristes d'expression française de l'Ontario

ajefo Association des juristes
d'expression française
de l'Ontario